

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 11

Artikel: Un tir fédéral au XVIe siècle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

AVIS. — Les personnes qui prendront un abonnement d'un an, dès le 1^{er} avril prochain, recevront gratuitement les numéros du 1^{er} trimestre 1907.

Triste rappel.

La terrible explosion de Toulon, mardi dernier, a réveillé, chez nous, le souvenir de l'explosion de l'arsenal de Morges, en mars 1871.

Bien qu'elle n'eût pas l'importance de celle de Toulon, la catastrophe de Morges n'en fit pas moins de trop nombreuses victimes et causa de sérieux dommages.

Ainsi en rendait compte un de nos journaux :

Voici quelques détails recueillis au premier moment sur la terrible explosion qui a détruit les magasins de l'arsenal de Morges.

Un certain nombre d'ouvriers de l'arsenal, et environ 70 internés français, travaillaient dans les combles du long bâtiment qui ferme à l'ouest la grande cour du château de Morges, à mettre en ordre des munitions apportées par l'armée française. Vers 4 ½ heures une explosion terrible dispersa en les mutilant les internés français, en tuant plusieurs, en brûlant et blessant beaucoup ; la poudre qu'ils maniaient avait pris feu au moment où l'on achetait de clouer une caisse de cartouches, disent les uns, par l'explosion d'une cartouche dont le fulminante aurait pris feu quand on en enlevait la balle, disent les autres.

Cette première explosion mit le feu aux combles du bâtiment servant de magasin à l'arsenal et bientôt les flammes tourbillonnaient sur des monteaux de poudre.

La population attirée par l'explosion se pressait autour du foyer de l'incendie et les pompes se mettaient en batterie pour essayer de conjurer de nouveaux désastres, quand une seconde explosion, plus terrible que la première, fit voler en éclats la salle d'artifice attenant au mur occidental du château. Cette explosion fut épouvantable et lança à 100 mètres et plus de distance les poutres de la toiture. L'une atteignit à la tête un citoyen de Morges, le lieutenant Thury, aide-major du bataillon de carabiniers qui vient de faire la campagne du Jura, et chef de l'une des pompes de Morges ; ce père de cinq enfants, aimé et estimé de chacun tomba, pour ne plus se relever !

Au-dessous des magasins d'équipement et de garnachement qui brûlaient dans les combles, étaient remisées trois batteries d'artillerie qui étaient rentrées depuis peu de jours de leur service de campagne. Une seule était encore chargée en guerre, et les 24 coffrets de cette batterie contenaient environ 700 obus, shrapnels et autres projectiles explosifs. Au moment de l'effondrement du magasin, l'incendie gagnant les caissons fit éclater l'un après l'autre ces projectiles qui semaient leurs fragments à 200 et 300 mètres du foyer de ce volcan.

Jusqu'à 7 heures ce fut un feu roulant d'ex-

plosions. Enfin le feu s'apaisa ; tout avait brûlé, tout avait éclaté, et cependant durant la nuit, et jusqu'à aujourd'hui à midi, des explosions violentes sont venues encore moment en moment rappeler que le danger n'était pas entièrement disparu, et empêchant d'aller chercher parmi les décombres les tristes restes des victimes.

Le nombre des malheureux qui ont succombé est encore inconnu. Sept cadavres ont été recueillis jusqu'à présent. Le chiffre des blessés est bien supérieur.

Quant aux dégâts matériels du château et de ses dépendances, des maisons et rues avoisinantes, ils échappent à toute description ; toits enfouis, tuiles gisant sur le sol, vitres brisées, portes et fenêtres arrachées de leurs gonds, scène de destruction qu'achève le deuil qui frappe toute la population vaudoise et étrangère. Trop de vies d'hommes ont été fauchées dans leur fleur pour qu'on s'attache à quelques pertes matérielles.

*

On écrivait de Morges, au même journal, en date du 4 mars :

Trente des internés français qui travaillaient à l'arsenal de Morges faisaient défaut à l'appel général des compagnies ordonné hier. Sept de ces hommes ont été recueillis blessés dans la ville, en sorte que la perte de vies humaines s'élève probablement de ce chef à 23. De nouveaux cadavres ont été retrouvés au nombre de 13. En outre 2 civils sont morts de leurs blessures.

Caractères nationaux.

Quand un objet fait résistance
L'Anglais roide et froid s'en offense,
L'Italien est désolé,
L'Espagnol est inconsolable,
Le Suisse se donne à tous les diables,
L'Allemand se console à table,
Le Français est tout consolé.

Renseignement. — Un de nos corps de musique donnait un concert à Tivoli.

Un étranger s'approche de l'un des exécutants :

— Pardon, monsieur, oserais-je vous demander quel est le morceau qu'on vient de jouer ?

— C'est le numéro 5, monsieur.

Mariage select. — Un petit monsieur du monde « chic » vient de se marier.

— Hélas oui, ma femme n'est pas belle, elle est même fort laide, je le reconnaiss... Mais elle m'a apporté un million d'indemnité.

Un philosophe. — Un pick-pocket passe en jugement.

— Que faites-vous pour vivre ? demande le président.

— Mon Dieu ! m'sieu... je prends les choses comme elles viennent.

L'oraison funèbre.

CONNAISSEZ-VOUS rien de plus pénible, de plus douloureux parfois — pour les auditeurs — que ces longs discours prononcés sur une tombe, quand il pleut ou qu'il souffle une bise glacée, ou au contraire lorsqu'un soleil de feu vous brûle la peau sous les habits noirs ? Des vieillards, de frères jeunes gens menacent de tomber en syncope, une famille en larmes n'attend que le moment où elle pourra s'arracher à la banale et froide cérémonie, au contact des indifférents dont les sympathies sonnent faux, pour rendre dans l'intimité le culte du cœur au cher disparu ; mais, impitoyable, l'orateur continue de déverser les hommages à la mémoire du défunt et les pseudo-consolations à ses parents, et sous les flots de sa larmoyante éloquence les têtes se courbent comme, sous la pluie, les fleurs des terres funéraires.

Ce supplice-là fut épargné aux bonnes gens qui accompagnaient à sa dernière demeure le vieux Patet, père de notre ami David. Le pasteur, ne pouvant se rendre au cimetière, avait prié le régent de prendre la parole à sa place. Patet père était aimé de tout le village, aussi la population entière entourait-elle la fosse béante. Cette affluence intimidait-elle l'instituteur ? Le fait est que pour toute oraison funèbre il prononga ces seules paroles :

« Messieurs,

« Notre concitoyen Patet est maintenant là. (Du doigt l'orateur montrait le fond de la tombe.) Les uns disent du bien de lui, les autres en disent du mal ; pour moi, je n'en dirai ni bien ni mal, et, si vous voulez m'en croire, laissez-le là et retournez-nous-en. »

Et, tandis que la foule se dispersait, un vieux fit à son voisin :

— Tôt parai, n'e onco pas tot fou, noutron régent !

V. F.

De la veine ! — Un pauvre diable rentrant chez lui pendant la nuit et par un froid de vingt degrés au-dessus de zéro, se perd dans les neiges. Il est recueilli et transporté chez lui, les pieds et les mains gelés. Aussitôt son logis est envahi par une bande de bonnes femmes qui s'exclament et s'apitoyent.

— Heureusement, dit l'une d'elles, que cela n'est pas arrivé au mois d'août, la gangrène aurait pu s'y mettre !

Un tir fédéral au XVI^e siècle.

On sait que c'est à Aarau, en 1824, que fut fondée la Société suisse des carabiniers et que le premier tir fédéral eut lieu dans cette ville du 7 au 14 juin. Ce qui est moins connu, c'est le tir de l'an 1559, auquel furent appelés les arquebusiers du canton de Berne et de ses pays sujets. Pierrefleur, le banderet d'Orbe, en parle ainsi dans ses *Mémoires* :

Le premier Dimanche de May (1559), fust tiré un prix d'arquebuse à Berne, auquel furent envoyez les compagnons de toutes les Chastellaines du Pays-de-Vaud. De la ville d'Orbe en

fust envoyez six, et, quand ils furent à Berne, ils se trouvèrent 500 hommes tirans. Les dits paysans furent à Berne sans y faire aucun profit, fors qu'il leur fallust donner à chacun, pour la mise, deux testons et un batz, et si ne virent jamais le prix, mais s'en vindrent tous les dits paysans sans rien faire. »

Le médecin des pauvres.

Bonnes âmes.

Ne vous effrayez point, j'arrive au bout de mes souvenirs de vieux praticien. L'intérêt que vous m'avez paru y prendre est mon excuse, si j'abuse de votre patience.

Les médecins ne sont pas payés par l'Etat pour visiter les pauvres; ils ne font pas voeu d'abnégation, n'ont pas mission de prêcher la charité verbalement et par leur exemple; cependant on s'accorde généralement à blâmer les médecins qui s'abstinent de donner des soins aux malades pauvres. Ce blâme est le plus bel éloge de la profession. Il provient, en effet, de ce que l'on est habitué à observer parmi les médecins dévouement et charité.

Le soin des malades pauvres n'est pas sans difficultés, sans fatigues, sans sacrifices. Ecoutez l'interrogation de quelques femmes de la campagne au chapeau garni de rubans au lieu de dentelles, de femmes de la ville à qui n'a pas souci dame fortune.

— Depuis combien de temps êtes-vous malade?

— Depuis longtemps.

— Il y a toujours longtemps que l'on est malade. Est-ce depuis 15 jours, un mois, deux mois?

— C'est depuis la mort de mon mari.

— Quand est-il mort?

— Depuis la St-Jean, etc...

— Quel mal avez-vous?

— Monsieur le docteur, j'ai le sang tourné en eau, de la bile dans le sang, etc...

— Je ne vous demande pas quelle espèce de maladie vous avez, mais ce que vous éprouvez, quelle douleur sentez-vous?

— Ce ne sont pas des douleurs.

— Où souffrez-vous?

— C'est à l'estomac (dix fois sur vingt, si le médecin prie prudemment la malade de lui montrer l'estomac, celle-ci porte le doigt vers sa poitrine).

— Quel genre de souffrances éprouvez-vous? Est-ce une pesanteur, une sensation de gonflement?

ment, de faiblesse, de serrement, de déchirement, de brûlure?

— L'estomac me fait mal, voilà.

Après bien du temps perdu, vous êtes parvenu à connaître la nature du mal. Vous parlez vos prescriptions et vous expliquez à la malade comment elle devra prendre les remèdes.

Là encore, le médecin doit s'armer de patience, afin que les cystères ne soient pas administrés en tisane, que les pilules ne soient pas machées comme les pastilles, que les somnifères ne soient pas pris le matin, etc.

— Le pharmacien, dites-vous, vous donnera des pilules...

— Oh! des pilules, j'en ai déjà pris et elles ne m'ont rien fait; ou bien, je n'ai pas la fièvre...

Vous expliquez qu'il y a des milliers de pilules différentes, que toutes ne sont pas destinées à purger, à couper la fièvre d'accès. Vous passez ensuite à l'explication relative à l'usage des autres remèdes. La malade semble vous écouter avec attention.

— Vous comprenez? lui dites-vous à chaque parole.

— Oui, monsieur.

Puis, quand vous avez fini, elle vous adresse une série de questions prouvant qu'elle n'a pas compris un seul mot de ce que vous lui avez dit.

Vous refaites alors votre ordonnance et, au-dessous de l'inscription de chaque remède, vous écrivez quelques lignes d'explication.

Votre consultation est finie; vos épreuves ne le sont pas. La malade, ne sachant comment s'y prendre pour sortir sans payer, tarde tant qu'elle peut le quart d'heure de Rabelais en vous faisant une série de questions oiseuses. Ayant pitié d'elle, ou pour mieux dire, las de perdre votre temps, vous vous levez en lui disant de revenir si elle ne va pas mieux. Vous lui avez fourni une heureuse inspiration; elle sort enfin en vous disant qu'elle vous paiera en revenant.

*

Un grand nombre de malades indigents sont inquiets sur le prix des médicaments que vous avez prescrits.

— Tout cela me coûtera-t-il bien cher? vous demandent-ils.

Un indigent, que vous reconnaissiez à sa mise, à ses dehors, pour être un pauvre diable, vient vous prier d'aller voir sa femme ou un de ses enfants.

Vous êtes tout disposé, et de grand cœur, à lui

accorder charitalement sa demande, mais il a soin de vous dire: « N'ayez pas peur qu'on ne vous récompense pas; votre visite sera bien payée. » Vous alliez voir le malade dans un esprit de charité, et maintenant, par suite des paroles malencontreuses de cet homme, vous lui paraîtrez, en accomplissant un acte de bienveillance, agir par intérêt.

Ah! combien ces clients gagneraient à dire franchement au médecin:

— Je ne pourrai pas vous payer; j'espère que vous serez assez bon pour me donner un conseil, pour venir voir ma femme qui est malade, mon enfant qui souffre.

Mais d'ordinaire, les gens riches veulent paraître pauvres, et les indigents paraître riches.

*

Des personnes riches et pieuses viennent vous prier, faisant appel à votre charité, d'aller visiter un malade, leur protégé. Quelqu'une vous offre-t-elle de payer vos visites? Cela m'est arrivé, peut-être; mais l'offre fut-elle jamais réalisée?

Bien plus, en vous priant de donner vos soins à leur protégé, elles ne se préoccupent nullement, sauf de rares exceptions, de venir à votre aide en fournissant aux malades une bonne nourriture, des médicaments, etc. C'est à vous de tout faire; riches, elles donnent leur recommandation, c'est déjà quelque chose; elles vous laissent, à vous qui travaillez pour vivre, le soin de faire le reste.

Ainsi chantaient nos bons aïeux.

Voici une vieille, toute vieille ronde, qui se chantait à Estavayer. Nous la trouvons dans un recueil très intéressant, publié, il y a quelques années, par la librairie Labastrou, à Fribourg, sous le titre: *Les chants du rond d'Estavayer*.

LA, TOUT LA BAS, A MIS LES CHAMPS

Là, tout là-bas, à mis les champs (*bis*)
Il y a-t'une bergère, lon la,
Il y a-t'une bergère.

Qu'elle chante si clairement (*bis*)
Comme une demoiselle, lon la,
Comme une demoiselle.

Le fils du roi l'ayant entendue (*bis*)
De ses hautes fenêtres, lon la,
De ses hautes fenêtres.

« Qu'on mette la bride à mon tzévau, (*bis*)
Qu'on y mette la selle, lon la,
Qu'on y mette la selle.

Quand l'a cein iu, saint Pierro râcl'y trovâ on autre saint, qu'à nom monchu Yves.

— M'n'ami Yves, que lai fâ, tê que t'is avocat, balhie mè val on conseit.

— Douù ste vaô, lai répond stu Yves.

— M'in arrvê d'ona galéza. L'ai ia on certain Jarjaye... dinse et dinse... que mè fâ vaire le z'étailes... Quiet mè faut-te fére?

— Se l'est on'estasié dinche, pas tant d'ellia d'histoires, s'agit dè lo fére marts! Einvouye-lai on mandat pè on hussié, po lo citâ per devant lo bon Diù, et tê prind on protiureu d'attaque po tê défindré.

S' mettant le dou à tserti on hussié et on protiureu. Corran dece, delé, mâ non n'avâ vu on protiureu in paradis. Démandan aprî on hussié. Ancora moins! Lo pourro saint Pierro ne savât pliequa quiet dèveni.

Pé bounheu qu'aô mîmo momeint ye vint à passâ monchu Luc, ion dè sè bons z'amis, que s'arrîte et lai dit:

— Mon pourro Pierro, qu'est-te que t'as? t'as l'air tot capot... As-tou zu dai mau dè tieu? Dis-mè val? Es-te que, paôtitré, noutron Seigneu t'araï fâ dai réproudzo?...

— Vai-tou, Luc, sâ sâ din ti mè z'états! M'in n'est onco jamé arrouvâ d'onna parlia! Lai ia que on tsancro dè Jarjaye qu'est intrâ aô paradis pè rusa et ne sâ pas quemin m'in prindrê po lo fotre frou?

— Dè iau est-te cî Jarjaye?

LES MÉMOIRES DE MISTRAL

FIN

ATTÉINDÉ-VAI onna menuta, monchu saint Pierro. Mè récoumando in grâce que vo mè laissidè guégnî ominté l'allâye daô paradis, qu'on dit que l'est dzo tant balla! La iuva ne coté rin?...

— Oï! s'te eraï, tsancro d'inguenôt que t'is!... Te lai iè dzo... te paô tê grattâ!

— Se vo plié, monchu saint Pierro! signâôle Jarjaye in sè tsampin à dzénaô et fasin simblian dè pliorâ. Ne sédè-vô pas que per lé d'ayau lè mon père que porté voturon drapeau aô procéchons, et lè pî détsau...

— Eh bin! lai répond saint Pierro, in sè grattin derrai l'orolhie, po ton père, va lo canon! Mâ te m'oô, pandoure, te ne lai mettret quiet lo bet daô naz.

— Vo lo djuro!

Adan saint Pierro intrebêtsè la porta et dit à Jarjaye:

— Taï, vouata.

Mâ mon Jarjaye n'a pas d'intrâ tot draï, fâ demitor su sè pî et intré aô paradis à la récouletta.

— Quinnès manaires est-te cein? lai démandâ saint Pierro.

— Ti elliau selaô mè fan mau aï ge, l'est po cein, vo comprindè, que su d'obedzi dè laô veri lo tiu. Mâ, n'aussi pouâtre, quand l'ai aré met lo bet daô naz ne fâ passonna cambâ d'plie.

— Sti coup, lai su, que sè sondzè in li-mîno on iadzo que sè zu réveri et que l'a zu fâ eauquies pas. Saret bin la métssance que ne pouéssou pas lai restâ. Quemin on lai iè bin! Co cein l'est bî perque! Quinta balla musiqua on ôu!... Se elliaô dè Tarascon mè savan pêce l'in araf bin daf dzalâ?!

Quand saint Pierro a zu soigni l'écouali, qu'etai tot mau adoubâ, rappao dô coup dè pî dè l'âno, révin po espédy Jarjaye;

— Ora que t'as praô iu tê faut salhi... Né pas lezi dè m'intretni avouy tê plie grandeimps.

— Ne vo gênâdè pas, monchu saint Pierro, allâdè pire à voture n'ovradzo... Mè salhietré... quand salhietré... né rin que prissé.

— Mâ n'est pas dinche que n'in convegnu.

— Faut pas vo fêre dè la bila! N'est pas quemin se tot etai plien; l'ai ia praô pliiace, ne grâvo à nion.

— Mè tê dio dè t'in allâ! Où-to!... Se lo bon Diu vegnai à passâ...

— Se passé... passéret, cein mè régardè pas. Ar-rindzi-vo avoué lè pareints dè la felhie! Yé adi oyure que c' que sè traôvè bin daï lai restâ. Lai su, mè lai tigno. Et mon bougrou dè Jarjaye sè cotté que.